

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 14 janvier 2019 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Lucien Thibault, Sylvain Mallette et Sylvain Roy sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

19-01-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - .1 séance ordinaire du 10 décembre 2018
 - .2 séance extraordinaire du 18 décembre 2018
4. Suivi du dernier conseil
5. Première période de questions du public (15 minutes)

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

6. Avis de motion et projet de règlement 396-19 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités - exercice financier 2019
7. Avis de motion et projet de règlement 397-19 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants à l'intérieur du développement du forgeron et différentes modalités - exercice financier 2019
8. Avis de motion et projet de règlement numéro 398-19 abrogeant le règlement 373-17 visant à tarifier certaines activités et certains services municipaux
9. Avis de motion et projet de règlement numéro 399-19 pour l'achat d'un camion de voirie et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût
10. Règlement numéro 395-18 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02, de façon à modifier les normes relatives au cannabis, au café-terrasse ainsi qu'aux cabanons pour les bâtiments multifamiliaux
11. Ressources humaines
 - .1 – Autorisation - offre d'emploi – ressource supplémentaire administrative
12. Emploi d'été Canada- demande 2019
13. RIAVC

DOSSIERS SOUMIS POUR FINS D'APPROBATION

14. Finances municipales
 - .1 Adoption des dépenses
 - .2 Pavage Axion – paiement reporté
 - .3 Flux de trésorerie - État
 - .4 Fonds réservés des comités

15. Programme d'aide financière afin d'aider les municipalités à se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre - Volet 2 – remplacement de la résolution
16. Subvention/apport financier (s)
 - .1- comité des Loisirs
 - .2- comité de la Bibliothèque
 - .3- comité de la culture
 - .4- Carnaval d'hiver
17. Reconstitution de services / abonnements et cotisations 2019
 - .1 Entente – Unité Communautaire d'Urgence
 - .2 Infosuroît (MX média)
 - .3 Suroît sud
 - .4 FQM
 - .5 Communauté chrétienne de Saint-Urbain-Premier
 - .6 PG Solutions
 - .7 ADMQ
 - .8 Québec municipal
 - .9 CCH
 - .10 Lysair
 - .11 COMBEQ
 - .12 Servicofax – nouveau photocopieur
18. Subvention - programme d'aide à la voirie locale - volet - Projets particuliers d'amélioration
19. Remboursement 2018 pour les loisirs et les sports – hors municipalité
20. Dispense de coûts de location de la salle communautaire – Dystrophie musculaire Canada

INFORMATIONS AUX CITOYENS

21. Correspondance au conseil

<ol style="list-style-type: none"> .1 Gouvernement du Québec .2 CLD Beauharnois-Salaberry .3 Programme des distinctions honorifiques .4 C.S.V.T. 	<p>TECQ 2019-2023 Nouveau directeur du développement économique Médailles du Lieutenant-Gouverneur Plan triennal</p>
--	--
22. Rapport des élus
23. Dépôt des rapports internes
 - .1 Permis et urbanisme - Statistiques des permis et des certificats – mois de décembre 2018
24. Varia
25. Deuxième période de questions du public (15 minutes)
26. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 10 décembre 2018

19-01-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 tel que déposé.

ADOPTÉ

3.2 Séance extraordinaire du 18 décembre 2018

19-01-03

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 sans modification.

4. **Suivi du dernier conseil**

Il n'y a pas de suivi à effectuer du dernier conseil.

5. **Première période de questions du public**

Un citoyen demande les intentions des élus dans le dossier Pétrolympic.

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

6. **Avis de motion et projet de règlement 396-19 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités - exercice financier 2019**

Un avis de motion est donné par monsieur le maire Réjean Beaulieu, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de déterminer le taux de la taxe foncière, de toute taxe spéciale ou de secteur, les tarifications pour divers services, les modalités de paiement et de fixer le taux d'intérêt pour l'exercice financier 2019. Une présentation est effectuée de ce projet de règlement.

ATTENDU QUE selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes sont imposées par règlement;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 09 janvier 2019 et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du 14 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

19-01-04

Il est proposé par monsieur le maire Réjean Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De déposer le projet de règlement numéro 396-19 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités - exercice financier 2019.

ADOPTÉ

7. **Avis de motion et projet de règlement 397-19 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants à l'intérieur du développement du forgeron et différentes modalités - exercice financier 2019**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de déterminer une taxe directe pour les terrains vacants du développement du Forgeron et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2019. Une présentation est effectuée de ce projet de règlement.

ATTENDU QUE selon l'article 500.1 du Code municipal, toute municipalité peut, par règlement, imposer sur son territoire toute taxe municipale, pourvu qu'il s'agisse d'une taxe directe;

ATTENDU QUE l'objet de cette taxe constitue l'imposition d'une taxe directe aux propriétaires de terrains vacants à même le développement du domaine du Forgeron.

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes directes municipales;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 9 janvier 2019 et que ceux-ci déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du 14 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

19-01-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De déposer le projet de règlement numéro 397-19 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants à l'intérieur du développement du forgeron et différentes modalités - exercice financier 2019.

ADOPTÉ

8. **Avis de motion et projet de règlement numéro 398-19 remplaçant le règlement 373-17 visant à tarifier certaines activités et certains services municipaux**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Roy, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de revoir la tarification de certains services municipaux.

ATTENDU QUE la municipalité reçoit de façon régulière des demandes de services;

ATTENDU QUE ces demandes occasionnent des dépenses à la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité désire facturer les coûts de ces services rendus;

ATTENDU QUE la municipalité peut se doter d'un mode de tarification comme le permet les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU QU' un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors d'une séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QUE les élus ont reçu une copie du projet de règlement le 9 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

19-01-06

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De déposer le projet de règlement numéro 398-19 abrogeant le règlement 373-17 visant à tarifier certaines activités et certains services municipaux.

ADOPTÉ

9. **Avis de motion et projet de règlement numéro 399-19 pour l'achat d'un camion de voirie et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût**

Un avis de motion est donné par monsieur Lucien Thibault, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de voir à l'acquisition d'un camion neuf de voirie, benne et ses équipements tout en déterminant les conditions de l'emprunt.

ATTENDU QU' il est devenu nécessaire de faire l'achat d'un camion neuf de voirie, benne et ses équipements et qu'il faut autoriser un emprunt pour en acquitter le coût;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QU' une copie du projet de règlement a été remise aux élus le 9 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

19-01-07

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De déposer le projet de règlement numéro 399-19 pour l'achat d'un camion de voirie et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût.

ADOPTÉ

10. Règlement numéro 395-18 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02, de façon à modifier les normes relatives au cannabis, au café-terrasse ainsi qu'aux cabanons pour les bâtiments multifamiliaux

ATTENDU QUE la municipalité peut effectuer des modifications à sa réglementation en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE certaines modifications au Règlement de zonage portant le numéro 204-02 s'avèrent nécessaires afin de maintenir une bonne gestion du territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Urbain-Premier entérine le projet;

ATTENDU QU' un avis de motion a été déposé le 12 novembre 2018;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 12 novembre 2018;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 10 décembre 2018;

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux élus le 9 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

19-01-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le projet de règlement numéro 395-18 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02, de façon à modifier les normes relatives au cannabis, au café-terrasse ainsi qu'aux cabanons pour les bâtiments multifamiliaux.

ADOPTÉ

11. Ressources humaines

11.1 Autorisation - offre d'emploi – ressource supplémentaire administrative

CONSIDÉRANT QUE l'enjeu municipal est d'assurer une qualité du travail accompli tout en tenant compte des besoins réels;

CONSIDÉRANT les obligations législatives en matière administrative, dont les nouveaux pouvoirs de la loi 122 et 155;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général aux élus de monsieur Michel Morneau sur l'état du travail au service administratif;

EN CONSÉQUENCE,

19-01-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser la création du poste d'agent administratif classe 35 de la politique de rémunération 2019.

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à afficher le poste d'agent administratif afin de recevoir des candidatures, poste à temps partiels 4 jours et demi par semaine.

ADOPTÉ

12. Emploi d'été Canada- demande 2019

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada offre des contributions salariales aux employeurs afin de créer des emplois pour les étudiants du secondaire et du postsecondaire;

CONSIDÉRANT QU' Emploi d'été Canada accueille les demandes des petites entreprises, d'employeurs à but non lucratif, du secteur public et des organismes confessionnels qui offrent des emplois d'été de qualité aux étudiants;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2019 comprend le financement d'une ressource humaine étudiante pour la saison estivale à venir;

EN CONSÉQUENCE,

19-01-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à déposer une demande de subvention auprès d'Emploi d'été Canada afin d'obtenir une subvention auprès du gouvernement du Canada pour la saison estivale 2019.

ADOPTÉ

13. RIAVC

Monsieur le maire Réjean Beaulieu informe la population de la réception d'une lettre du sous-ministre du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation d'un processus d'arbitrage en préparation des parties. La municipalité désire établir des actions communes avec la municipalité de Sainte-Martine dans ce dossier.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

14. Finances municipales

14.1 Adoption des dépenses

19-01-11 Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 11 décembre 2018 au 14 janvier 2019 inclusivement, totalisant un montant de 133 458.06\$ est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 385-18 déléguant au directeur général et au directeur du service de sécurité des incendies certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 246-07 et son amendement soit le règlement 386-18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

14.2 Pavage Axion inc.– paiement reporté

Monsieur le maire Réjean Beaulieu et monsieur le directeur général Michel Morneau font état des travaux de pavage effectués à l'été 2018 par le fournisseur Pavage Axion inc. sur la montée de la rivière des Fèves. Ces travaux effectués ne sont pas conformes aux exigences de la municipalité de Saint-Urbain-Premier. Il y a lieu de procéder à l'ajustement du niveau du nouveau pavage à la jonction du pavage existante dans la partie est. Le rappel de la demande de correctif a été effectué par la municipalité de Saint-Urbain-Premier par l'envoi d'une correspondance courriel en date du 9 novembre 2018. Ces travaux n'ont pas été effectués par l'entrepreneur avant l'arrivée de la saison froide. La correspondance de monsieur Martin Bujold, contremaître des travaux publics en date du 19 décembre 2018 à Pavage Axion inc. est à l'effet de ne pas permettre le paiement de la facture due au fournisseur. Le coût des travaux pour les correctifs à effectuer est supérieur à celui de la retenue.

Les élus refusent, pour l'instant, de payer la facture portant le numéro 7316 datée du 15 novembre 2018 du fournisseur Pavage Axion inc. alors que les travaux sont incomplets en tenant compte que les coûts des travaux de correction sont supérieurs aux coûts de la retenue.

ADOPTÉ

14.3 Flux de trésorerie - État

Monsieur le maire Réjean Beaulieu explique le flux de trésorerie. Au 31 décembre 2018, l'état du compte bancaire est de 29 365\$ et qu'un solde de 43 635\$ sur la marge de crédit est anticipé au 31 janvier de l'année courante.

14.4 Fonds réservés des comités

CONSIDÉRANT QUE des sommes disponibles n'ont pas été dépensées au 31 décembre 2018 des différents comités;

EN CONSÉQUENCE

19-01-12

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le versement des sommes suivantes aux fonds réservés des comités soit

un montant de 8 602.46 \$ au fonds du Comité de la culture;

un montant de 3 767.68 \$ au fonds du Comité de la bibliothèque;

ADOPTÉ

15. Programme d'aide financière afin d'aider les municipalités à se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre - Volet 2 – remplacement de la résolution

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

19-01-13

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 421\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 421\$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la (les) municipalité(s) locale(s) de Saint-Étienne-de-Beauharnois, Saint-Stanislas-de-Kostka et Saint-Louis-de-Gonzague pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise, monsieur, le directeur général Michel Morneau à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Que cette résolution annule et remplace la résolution 18-10-248.

ADOPTÉ

16. Subvention/apport financier (s)

16.1 Comité des Loisirs

CONSIDÉRANT QUE les subventions des différents comités ont été approuvées au budget 2019;

EN CONSÉQUENCE

19-01-14

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à verser dans l'année courante, au mois de janvier 4 000\$, au mois d'avril 5 000\$ et au mois de juillet 4 000\$ à OBNL comité des Loisirs de Saint-Urbain-Premier pour la période budgétaire 2019.

ADOPTÉ

16.2 Comité de Bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE les subventions des différents comités ont été approuvées au budget 2019;

EN CONSÉQUENCE

19-01-15

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De dédier et d'attribuer au comité de la bibliothèque 9 560\$ pour la période budgétaire 2019.

ADOPTÉ

16.3 Comité culturel

CONSIDÉRANT QUE les subventions des différents comités ont été approuvées au budget 2019;

EN CONSÉQUENCE

19-01-16

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De dédier et d'attribuer au comité culturel 3 126 \$ pour la période budgétaire 2019.

ADOPTÉ

16.4 Carnaval d'hiver

CONSIDÉRANT la demande d'apport financier du Comité des Loisirs auprès de la municipalité de Saint-Urbain-Premier dans le cadre des activités du carnaval d'hiver;

EN CONSÉQUENCE

19-01-17

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer une subvention de 200\$ au Comité des loisirs pour l'organisation du Carnaval d'hiver.

ADOPTÉ

17. Reconduction de services / abonnements et cotisations 2019

19-01-18

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adhérer aux abonnements et cotisations suivants pour 2019 et d'en faire le paiement, montant avec les taxes :

1. UCMU (Unité Communautaire de Mesures d'Urgence)	450.00\$
2. Infosuroît (mx média)	1 276.23\$
3. Suroît Sud	reporté
4. FQM	1 671.82\$
5. Communauté chrétienne	200.00\$
6. Pg Solutions – (logiciel comptable et d'émission de permis)	11 014.62\$
7. ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec)	532.34\$
8. Québec municipal – service internet	328.37\$
9. CCH - Droit municipal et Code des municipalités - internet	1 695.89\$
10. Lysair – entretien des climatiseurs muraux	293.19\$
11. COMBEQ (corporation des officiers municipaux du Québec)	431.16\$
12. Servicofax – nouveau photocopieur	Reporté

Que monsieur le directeur général Michel Morneau puisse signer, au besoin, les contrats en lien avec les abonnements et les services.

ADOPTÉ

18. Subvention - programme d'aide à la voirie locale - volet - Projets particuliers d'amélioration

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a pris connaissance du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,

19-01-19

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le conseil approuve les dépenses d'un montant de 27 675.18\$ - dossier 26 930-1 relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

19. Remboursement 2018 pour les loisirs et les sports – hors municipalité

19-01-20

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la dépense correspondant à un montant total de 4 800\$ (64 demandes de 75 \$ par enfant) en remboursement aux citoyens étant sur la liste officielle de l'année 2018 est adoptée et peut être payée.

ADOPTÉ

**20. Dispense de coûts de location de la salle communautaire –
Dystrophie musculaire Canada**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de tarification numéro 373-17 permet certaines exemptions à la tarification de service de location des salles;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.4 de ce règlement autorise le Conseil municipal à exempter différents organismes;

EN CONSÉQUENCE,

19-01-21

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De dispenser la Dystrophie musculaire Canada des frais de location de la salle communautaire le 6 avril 2019 dans le cadre d'un Bingo Tupperware.

ADOPTÉ

INFORMATIONS AUX CITOYENS

21. Correspondance au conseil

La correspondance au conseil est déposée.

.1	Gouvernement du Québec	TECQ 2019-2023
.2	CLD Beauharnois-Salaberry	Nouveau directeur du développement économique
.3	Programme des distinctions honorifiques	Médailles du Lieutenant-Gouverneur
.4	C.S.V.T.	Plan triennal

22. Rapport des élus

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette fait le rapport de ses activités du mois de décembre.

23. Dépôt des rapports internes

**23.1 Permis et urbanisme - Statistiques des permis et des certificats –
mois de décembre 2018**

Le rapport des permis de construction pour le mois de décembre 2018 est déposé.

24. Varia

Aucun varia

25. Deuxième période de questions du public

Une citoyenne demande s'il y a un document assurant les mesures d'urgence à la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

Une citoyenne demande s'il y a une ou des mesures d'alerte aux citoyens.

Une citoyenne requiert des élus un suivi quant au dossier de Pétrolympic.

26. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h19.

Réjean Beaulieu, maire

Michel Morneau directeur général et
secrétaire-trésorier